

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1^{er} décembre 2023,

Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 231207-22-SET
BUDGET ANNEXE DU SPANC : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

P. CASABONNE explique qu'afin de régulariser des dépenses relatives aux frais de ligne de trésorerie, il est nécessaire d'augmenter les crédits de la ligne 6615 dédiée à ces mandatements.

En effet, les crédits prévus au budget ne sont plus suffisants puisqu'il y a eu, en cours d'année, une augmentation significative des taux d'intérêts sur le marché interbancaire.

Par ailleurs, pour donner suite à une demande de constitution de provision de dépréciation de créances de la part du trésorier et du fait de l'absence de crédits suffisants au 6817 ; il est nécessaire de prévoir des crédits au 6817, mais aussi d'équilibrer cette hausse par l'augmentation des recettes au 70623. Enfin, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'apurement des crédits de rattachements de charges non réalisés.

Pour procéder à ces régularisations, il est nécessaire de prendre la Décision Modificative correspondante au budget annexe concerné et réaliser les opérations suivantes :

Fonctionnement

Dépenses

60632 Fournitures de petit équipement	- 300.00 €
611 Sous-traitance générale	- 500.00 €
6218 Autres personnels extérieurs	+ 33.53 €
627 Services bancaires & assimilés.....	- 200.00 €
6615 Frais d'intérêts bancaires	+1 000.00 €
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 500.00 €

Recettes

70623 Ventes immobilières	+ 500.00 €
778 Autres produits exceptionnels	+ 33.53 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 2 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SB

Signé BU

Sami BOURI

Bernard UTHURRY